

Bernard CAZENEUVE

Paris, le 22 juillet 1998,

Mission d'information  
sur le Rwanda

Le Rapporteur

M. Jean NEMO  
Le Coordonateur  
de la Mission Rwanda  
Ministère de la Coopération

Monsieur le Coordonateur,

Comme suite à notre entretien de ce jour, je vous serais reconnaissant de bien vouloir répondre aux questions suivantes et de me transmettre les documents mentionnés ci-après :

- 1 - quel était le seuil des procédures d'appel d'offre au Ministère de la Coopération, à l'époque où un contrat négocié a été signé entre ce dernier et la société SATIF, relativement à l'équipage de l'avion du président Habyarimana ?
- 2 - quelles étaient les raisons pour lesquelles un marché négocié a été préféré à un appel d'offre ?
- 3 - dans quelle mesure une société, en l'occurrence la SATIF, avec laquelle le gouvernement français a signé un marché négocié, faisant l'objet d'allocations de fonds publics, a-t-elle le droit de sous-traiter tout ou partie de sa mission à d'autres sociétés, sans en prévenir les autorités étatiques ?
- 4 - existait-il une procédure de contrôle de l'exécution de ce marché, qui incluait une allocation de fonds publics ?
- 5 - la SATIF a sous-traité à une société appelée ASI, puis MSI, dont vous m'avez dit qu'elle était une façade de la SATIF. Or, le montant des prestations incluses dans le contrat signé entre ces deux sociétés est inférieur à celui de l'attribution de fonds publics effectuée entre le Ministère de la Coopération et la SATIF. Je souhaiterais connaître les raisons de cette différence, ainsi que l'identité des titulaires du capital de la SATIF, de la MSI, et la composition du conseil d'administration de ces sociétés.
- 6 - à la page 4 du contrat signé entre le Ministère de la Coopération et la SATIF, il est indiqué que cette dernière devra remettre au ministère des rapports trimestriels d'activité en langue française. Je souhaiterais recevoir copie de tous ces rapports.

7 - dans les documents que vous m'avez adressés, figure une note manuscrite. Je souhaiterais que vous identifiez par courrier son auteur. Vous m'avez indiqué oralement que ce pourrait être M. Cuingnet.

8 - toujours à l'occasion de notre entretien du 22 juillet dernier, vous avez affirmé qu'il existait des attestations régulières de présence de l'équipage, établies par la mission de Coopération. Je vous serais reconnaissant de me les transmettre.

9 - vous m'avez également indiqué l'existence d'une attestation de M. Marlaud et d'une lettre de M. Martres, relatives aux services rendus par l'équipage français de l'avion du Président Habyarimana. Je souhaiterais en recevoir copie.

10 - je souhaiterais, par ailleurs, recevoir tous les éléments dont vous disposez relativement aux fonds de garantie dont les familles des victimes ont été les bénéficiaires.

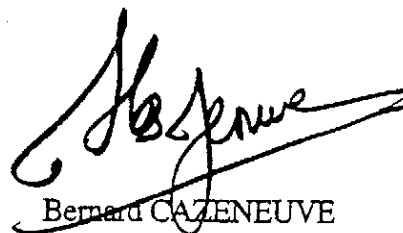
11 - dans l'état actuel de l'enquête, je souhaite rencontrer des responsables de la SATIF. Aussi, je vous serais reconnaissant de bien vouloir me communiquer tous les documents et toutes les informations dont vous disposez au sujet de cette société et des sociétés de ce type (et leurs filiales éventuelles) avec lesquelles le Ministère de la Coopération a passé des contrats.

12 - vous m'avez également signalé avoir interrogé M. Andrieu, qui s'est occupé de ces questions au Ministère de la Coopération. Je souhaiterais que les coordonnées de M. Andrieu me soient communiquées afin de pouvoir le rencontrer prochainement.

13 - concernant les 200 000 francs qui ont été versés à Mme Habyarimana par le ministère de la Coopération, je vous serais reconnaissant de me faire savoir sur quels budgets ils ont été payés.

14 - enfin, je réitère ma demande concernant M. Jehanne, que je souhaiterais rencontrer le plus tôt possible. Vous m'avez informé des démarches que vous avez effectuées auprès de ses proches, afin de le lui faire savoir. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir insister auprès de vos contacts, en soulignant l'extrême gravité de ce dossier et l'importance du témoignage de M. Jehanne.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir nous communiquer tous les documents dont vous disposez sur ces questions. Vous remerciant pour votre coopération, je vous prie de croire, Monsieur le Coordonateur, en l'assurance de mes sentiments distingués.



Bernard CAZENEUVE

Député - Rapporteur de la mission  
d'information sur le Rwanda